



Communiqué

Date: 26.10.2022

Budget 2023: annonces tardives d'environ 4 milliards de francs

Lors de sa séance du 26 octobre 2022, le Conseil fédéral a adopté des annonces tardives concernant le budget 2023. Elles comprennent des charges supplémentaires de 4,05 milliards de francs au total, imputables essentiellement au mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité.

Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a adopté le message concernant le budget 2023. Il sollicite aujourd'hui des dépenses supplémentaires de 4,05 milliards de francs. Compte tenu de ces annonces tardives, les dépenses totales budgétées pour 2023 se montent à 86,2 milliards de francs. Il en résulte un déficit de financement d'environ 4,8 milliards de francs (contre 0,9 milliard actuellement). Le budget ordinaire respecte les exigences du frein à l'endettement, car ce dernier autorise un déficit lorsque les capacités de production sont sous-utilisées.

L'annonce tardive la plus conséquente concerne le mécanisme de sauvetage en faveur du secteur de l'électricité, qui s'élève à 4 milliards de francs. Ainsi, en cas de besoin, Axpo Holding AG pourra demander, en 2023 également, un prêt fédéral dans le respect des délais impartis. Ce montant s'inscrit dans les dépenses extraordinaires.

Les autres annonces tardives concernent l'augmentation du montant maximal reconnu au titre du loyer et celle du forfait pour frais de chauffage et frais accessoires en lien avec les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (32 millions), les charges supplémentaires résultant de la hausse des demandes d'asile (15 millions) et les frais de vaccination assumés par la Confédération (6 millions).

La suppression d'une contribution versée à l'UE dans le contexte migratoire (- 63 millions) et le rejet de la réforme de l'impôt anticipé (recettes supplémentaires de 40 millions) contribuent à une amélioration du budget.

Communiqué

Aperçu du budget 2023, y c. annonces tardives

<i>En milliards de francs</i>	Message du B2023 Annonces tardives incl.		Différence
Recettes totales	81.3	81.3	0.0
Dépenses totales	82.2	86.2	4.0
Solde de financement	-0.9	-4.8	-4.0
Recettes ordinaires	79.7	79.8	0.0
Dépenses ordinaires	80.5	80.5	0.0
Solde de financement ordinaire	-0.7	-0.7	0.0
Solde structurel	0.2	0.2	0.0
Recettes extraordinaires	1.6	1.6	0.0
Dépenses extraordinaires	1.7	5.7	4.0

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

Avec les changements précités, le solde structurel, soit la marge de manœuvre budgétaire en application du frein à l'endettement, reste pratiquement inchangé à hauteur de 200 millions de francs.

Renseignements:

Communication de l'Administration fédérale des finances AFF,
tél. +41 58 465 41 41, kommunikation@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF